



acte certifié exécutoire,  
transmis en Préfecture le 23 juillet 2021  
affiché ou publié le vendredi 23 juillet 2021  
identifiant de télétransmission 073-200069110-20210723-lmc1H25720H1-DE  
identifiant unique de l'acte lmc1H25720H1

## Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 13 juillet 2021

n° 117-21 C

**Objet : RD - Création d'un fonds de soutien pour les études de rénovation énergétique et de production d'énergie renouvelable**

- date de convocation le 07 juillet 2021
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-et-un, le mardi treize juillet à dix-huit heures quarante-cinq, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 48

<b>Aillon-le-Jeune</b>	Serge Tichkiewitch
<b>Aillon-le-Vieux</b>	Christian Gogny
<b>Arith</b>	Cécile Trahand
<b>Barberaz</b>	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
<b>Barby</b>	Christophe Pierretton
<b>Bassens</b>	
<b>Bellecombe-en-Bauges</b>	Eric Delhommeau
<b>Challes-les-Eaux</b>	Josette Rémy
<b>Chambéry</b>	Jimmy Bâabâa - Jean-François Beccu - Claudine Bonilla - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Christelle Favetta-Sieyes - Sandrine Garcin - Sabrina Haerincq - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Gaëtan Pauchet - Benoit Perrotton - Cyndie Picot - Claire Plateaux - Thierry Repentin - Corinne Charles - Franck Morat
<b>Cognin</b>	
<b>Curienne</b>	
<b>Doucy-en-Bauges</b>	Marie Perrier
<b>Ecole</b>	Hervé Ferroud-Plattet
<b>Jacob-Bellecombette</b>	
<b>Jarsy</b>	
<b>La Compôte</b>	Jean-Pierre Fressoz
<b>La Motte-en-Bauges</b>	Damien Regairaz
<b>La Motte-Servolex</b>	Luc Berthoud - Alain Gaget - Pascal Mithieux
<b>La Ravoire</b>	Grégory Basin - Chantal Giorda
<b>La Thuile</b>	Dominique Pommat
<b>Le Châtelard</b>	Vincent Boulnois
<b>Le Noyer</b>	Philippe Gamen
<b>Les Déserts</b>	Sandra Ferrari
<b>Lescheraines</b>	
<b>Montagnole</b>	Jean-Maurice Venturini
<b>Puygros</b>	
<b>Saint-Alban-Leyse</b>	Michel Dyen - Alain Saurel
<b>Saint-Baldoph</b>	
<b>Saint-Cassin</b>	Jocelyne Gougou
<b>Sainte-Reine</b>	
<b>Saint-François de Sales</b>	
<b>Saint-Jean-d'Arvey</b>	
<b>Saint-Jeoire-Prieuré</b>	Jean-Marc Léoutre
<b>Saint-Sulpice</b>	Jacques Henriot
<b>Sonnaz</b>	Daniel Rochaix
<b>Thoiry</b>	
<b>Vérel-Pragondran</b>	
<b>Vimines</b>	Corine Wolff

• conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Marcel Ferrari

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 14

de Marie Bénévise à Alain Caraco - de Christian Berthomier à Sandra Ferrari - de Christèle Blambert à Jean-Marc Léoutre - de Brigitte Bochaton à Michel Dyen - de Daniel Bouchet à Gaëtan Pauchet - de Sophie Bourgade à Claire Plateaux - de Florence Bourgeois à Claire Plateaux - de Pierre Brun à Aurélie Le Meur - de Jean-Pierre Coendoz à Dominique Pommat - de Isabelle Dunod à Thierry Repentin - de Alexandre Gennaro à Grégory Basin - de James Hallay à Josette Rémy - de Martin Noblecourt à Aurélie Le Meur - de Christophe Richel à Michel Dyen

• conseillers excusés : 20

Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Michel Camoz - Jean-Pierre Casazza - Pierre Duperier - Maryse Fabre - Philippe Ferrari - Hélène Jacquemin - Max Joly - Martine Lambert - Luc Meunier - Raphaële Mouric - Emilio Pla Diaz - Farid Rezzak - Walter Sartori - Bruno Stellian - Alain Thieffenat - Thierry Tournier - Alexandra Turnar - Céline Vernaz

### GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex  
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

## Conseil communautaire du 13 juillet 2021

délibération n° 117-21 C

objet **RD - Création d'un fonds de soutien pour les études de rénovation énergétique et de production d'énergie renouvelable**

Aurélie Le Meur, vice-présidente chargée de la transition écologique et du développement durable, indique que pour contribuer à l'atteinte des objectifs du Plan climat-air-énergie territorial, il est proposé d'instaurer un fonds de soutien afin d'apporter une aide aux communes pour la réalisation d'études de faisabilité de rénovation énergétique et de production d'énergie renouvelable, en vue de la réalisation de travaux.

Les 38 communes de Grand Chambéry sont éligibles à ce fonds. Les études de faisabilité portent sur :

- les audits et diagnostics de rénovation énergétique du bâti,
- les études de faisabilité technico-économiques et juridiques pour la rénovation énergétique du bâti et le développement des énergies renouvelables (électricité, chaleur, rafraîchissement),
- les études de montage et de portage d'opération avec définition de plan de financement.

Ce fonds de soutien permettra d'apporter une aide aux communes à hauteur de 50 % du reste à charge HT (subventions déduites) sur des dépenses pour la réalisation des études avant travaux.

Il sera pluriannuel et l'enveloppe consacrée sera définie lors du vote de la programmation pluriannuelle d'investissement 2022-2026. Pour 2021, une enveloppe de démarrage de 50 000 € a été inscrite au budget en section d'investissement.

L'enregistrement et l'instruction des dossiers seront réalisés par le service agriculture et aménagement durable. Un comité d'attribution composé d'élus et de techniciens se réunira 3 fois par an pour validation des dossiers avant délibération du Conseil communautaire pour attribuer l'aide.

Le dossier de demande d'aide devra être déposé au plus tard au 1<sup>er</sup> jour du mois du comité d'attribution et comporter les pièces suivantes :

- formulaire de demande,
- devis de la prestation,
- délibération du Conseil municipal,
- courrier de sollicitation auprès de Grand Chambéry,
- plan de financement prévisionnel détaillé, faisant apparaître les financeurs sollicités.

Il est précisé que ce nouveau dispositif pourra être amené à évoluer en fonction des priorités fixées par le futur projet d'agglomération.

**Vu** les statuts de Grand Chambéry,

**Vu** l'avis de la commission transition écologique et développement durable du 24 juin 2021,

**Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

**Article 1 :** crée un fonds de soutien pour les études de rénovation énergétique et de production d'énergie renouvelable pouvant intervenir sur des dépenses d'investissement d'études de faisabilité en vue de la réalisation de travaux à hauteur de 50 % du coût résiduel HT restant à la charge des communes,

**Article 2 :** précise que ce fonds de soutien sera pluriannuel et l'enveloppe consacrée sera définie lors du vote de la programmation pluriannuelle d'investissement 2022-2026,

**Article 3 :** précise que ce fonds de soutien sera sollicité par les communes et attribué par délibération après examen de l'éligibilité de leur dossier par le comité d'attribution.

le président,  
Philippe Gamen

## Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 117-21 C

Objet de l'acte : RD - Création d'un fonds de soutien pour les études de rénovation énergétique et de production d'énergie renouvelable

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 5 - Subventions 2 - Subventions accordées 5 - Autres (Coopération décentralisée, syndicats...)

Date de l'acte : 23 juillet 2021

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20210723-lmc1H25720H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H25720H1

Date de transmission en Préfecture : 23 juillet 2021

Date de réception en Préfecture : 23 juillet 2021

Période d'affichage : du au